



Dos-je payer la facure d'un dossier même pas commencé?

Par **samtony**, le **29/07/2010** à **16:30**

Bonjour,rnrnSuite à un rendez-vous avec une avocate, au sujet de la garde de ma fille avec son pere rnjai vu l avocate pour la premiere fois hier elle ma dit que le cout total pour la procedure etait de 1200euro je lui ai deja versé la somme de 200euros entre temps le pere de ma fille m a contacté et nous avons trouver un terrain d ententernjai telephoné a mon avocate pour la prevenir que je souhaitais annulé la procedure elle me demande tout de meme encore la somme de 400euros malgré les 200euros que je lui ai deja donner hier rnje precise que rien a encore commencer ni de presentation au tribunal ni de requete déposé enfin juste une demande d acte de naissance qu elle ma dit par telephone et un modele de requete par mail je ne pense pas que juse pour sa sa vaut la somme de 600eurosrnrne souhaite donc savoir si je suis tout de meme dans l obligation de lui donné???rnet si je ne lui donne pas si ell peut faire quelque chose contre moi???

Par **jeetendra**, le **29/07/2010** à **18:32**

Bonsoir, l'avocate à raison, toute prestation commencée est due, cordialement.